

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 101 (1975)  
**Heft:** 12: SIA spécial, no 3, 1975

**Artikel:** Conception d'ensemble  
**Autor:** Roduner, Konstantin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-72558>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Conception d'ensemble

par KONSTANTIN RODUNER, Montreux et Vevey



Fig. 1. — Le nouveau Casino ; façade sud.

### Historique et introduction

La SA Casino-Kursaal de Montreux s'est constituée en 1879 pour construire le Casino de Montreux, dont beaucoup se souviennent. Il a été rénové et agrandi à plusieurs reprises. La dernière grande transformation datait de 1969. Deux ans plus tard, le 4 décembre 1971, un incendie détruisait tout l'établissement.

Ce dernier comprenait, pour l'essentiel, un théâtre, deux salles d'attractions ou music-hall, un restaurant-grill, plusieurs bars, salons et, bien entendu, une salle de jeu de boule, sans parler des locaux de service, cuisine, etc.

Les responsables de ce casino décidèrent, le soir qui suivit l'incendie, de le reconstruire et installèrent provisoirement la salle de jeu et un night-club dans des locaux loués à cet effet. Trois ans et demi plus tard, le 14 avril 1975, la salle de jeu reprenait sa place dans le nouveau casino, sans que la boule ne cessât de tourner une seule soirée durant ces années. Le reste de l'établissement a été mis en exploitation quelques semaines plus tard.

A propos des salles de jeux, kursaal ou casino en Suisse, il est intéressant d'ouvrir une parenthèse au sujet des bases juridiques :

Un casino ou un kursaal n'est pas et ne peut pas devenir une maison de jeux telle qu'on la conçoit à l'étranger (Côte d'Azur, Las Vegas, par exemple). Les maisons de jeux sont interdites dans notre pays par l'article 35 de la Constitution. Les gouvernements cantonaux peuvent, selon

le même article, à certaines conditions dictées par l'intérêt public, autoriser les jeux d'agrément en usage dans les kursaals. L'ordonnance de 1929 concernant l'exploitation des jeux dans les kursaals précise que les cantons peuvent autoriser l'exploitation du jeu de la boule (il n'est pas toléré d'autres jeux de hasard) par des sociétés qui exploitent un kuraal et offrent toute garantie pour une exploitation correcte des jeux, si cette activité paraît nécessaire au maintien ou au développement du tourisme.

Est réputé kuraal ou casino toute entreprise exploitée par une société défendant d'une manière autorisée dans la station même les intérêts généraux liés au tourisme et qui a pour but d'offrir aux touristes des distractions et un lieu de réunion. Il ne peut y avoir plus d'un casino par station.

Les jeux doivent être installés dans une salle spéciale, séparée des autres locaux de l'établissement, ne pouvant pas servir de passage ou de promenoir pour le public.

Le quart des recettes brutes des jeux est versé à la Confédération qui doit l'affecter aux victimes des dévastations naturelles ainsi qu'à des œuvres d'utilité publique.

Il existe en Suisse 14 casinos ou kursaals avec des salles de jeux.

Un casino est donc, en conséquence, surtout un lieu de rencontre. Il doit s'affirmer comme centre d'attraction pour la clientèle individuelle ou en groupe et lui offrir plusieurs genres de distraction, de nuit comme de jour.

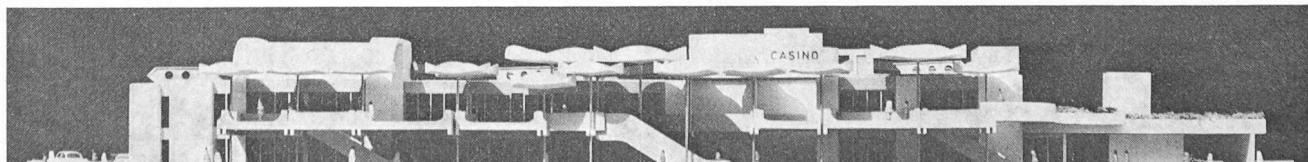


Fig. 2. — La façade donnant sur la rue du Théâtre (maquette).

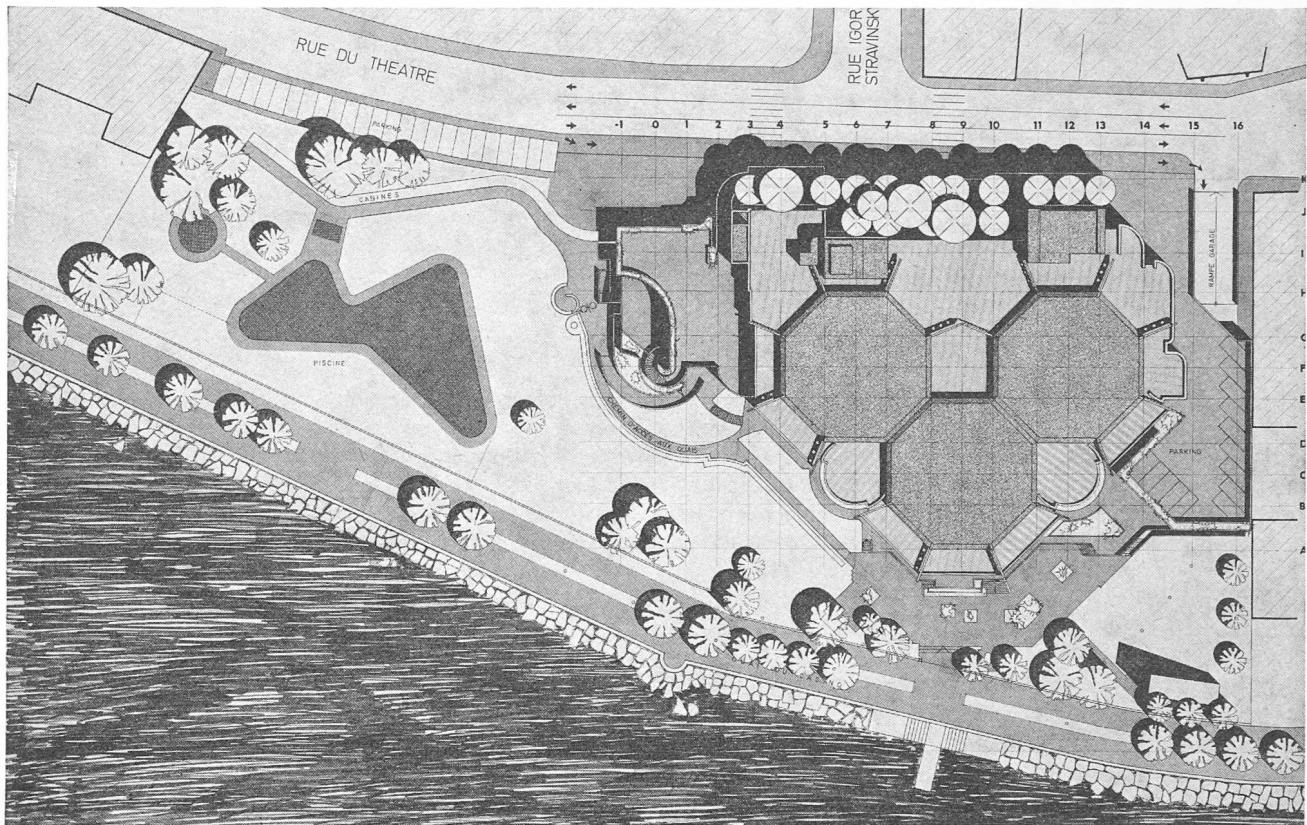


Fig. 3. — Implantation du Casino sur la rive du lac.

A la suite du sinistre qui détruisit l'ancien casino de Montreux, la direction redéfinit le programme des besoins comme suit :

Par son activité touristique, la population de la ville de Montreux, qui se chiffre à 20 000 habitants, peut augmenter sporadiquement par le truchement de diverses manifestations (concerts, congrès, expositions, banquets), de 25 % tout au long de l'année. Le rayonnement de la ville de Montreux sur le plan touristique dépasse largement le cadre purement local. Le casino doit donc répondre à plusieurs critères :

- il doit permettre les manifestations et soirées des sociétés locales, ainsi que toutes autres représentations artistiques et théâtrales ;
- il doit permettre l'organisation simultanée de plusieurs manifestations ou banquets ;
- il doit mettre à disposition une salle de jeu de boule ;
- il doit servir de cadre aux soirées avec repas jusqu'à 2000 couverts, organisées à l'occasion de congrès ;
- il doit offrir certaines possibilités de délassement actif à caractère sportif (piscine).

Pour remplir ses différents rôles et missions, le nouveau casino doit pouvoir disposer d'espaces polyvalents aussi vastes que possible, que l'on décore et habille à l'extérieur et à l'intérieur, afin de permettre au rythme de l'évolution des techniques et des goûts de s'adapter aux exigences de la clientèle, ainsi qu'aux nécessités de la rationalisation de l'exploitation.

#### Espaces essentiels exigés par le programme détaillé

- Hall d'entrée, réception, vestiaires ;
- salle de jeu pour 3 tables et 6 champs de jeu ;

- restaurant-grill, restaurant-snack, avec bar et office, terrasse, pour 200 couverts environ ;
- espace polyvalent en relation avec le hall d'entrée (pour grandes réceptions, cocktails, etc.) ;
- 4 bars avec différentes ambiances et deux mini-salles de jeu ;
- boutiques ;
- petite salle de conférences ;
- une grande salle polyvalente de 2000 m<sup>2</sup> environ, pouvant être combinée avec les bars et divisible en trois parties, de sorte que chaque tiers de la salle peut recevoir une manifestation différente se déroulant simultanément. Cet espace-salle doit être en relation avec des terrasses, jardins, piscine, le lac et le paysage en arrière-plan. De chaque partie de la salle, une grande scène doit être bien visible ;
- grande cuisine et office pour alimenter les restaurants (200 couverts) et la grande salle (banquets de 1800 à 2000 couverts) ;
- locaux de service, dépôt, etc. ;
- locaux sanitaires ;
- bureaux pour la direction générale et l'administration ;
- parking souterrain de 100 places, hors terre 20 places ;
- abri de protection antiaérienne ;
- appartement du concierge ;
- locaux pour le club de ski nautique ;
- vestiaires pour la piscine ;
- piscine existante dans le jardin, intégrée au projet.

#### Conception générale et réalisation du programme

Le nouveau casino de Montreux est conçu sur trois niveaux principaux et un sous-sol. Le plan est basé sur la forme d'un trèfle. Cette forme est caractérisée par la création de trois unités de forme octogonale, maintenue à tous les niveaux. Les implantation et orientation du bâtiment ont été dictées par la position du terrain disponible en relation avec le lac, son niveau, l'espace de la piscine existante et surtout des axes rue Stravinsky et rue du Théâtre. Coïncidence qui a permis d'orienter tous les grands espaces publics vers le lac et les montagnes et

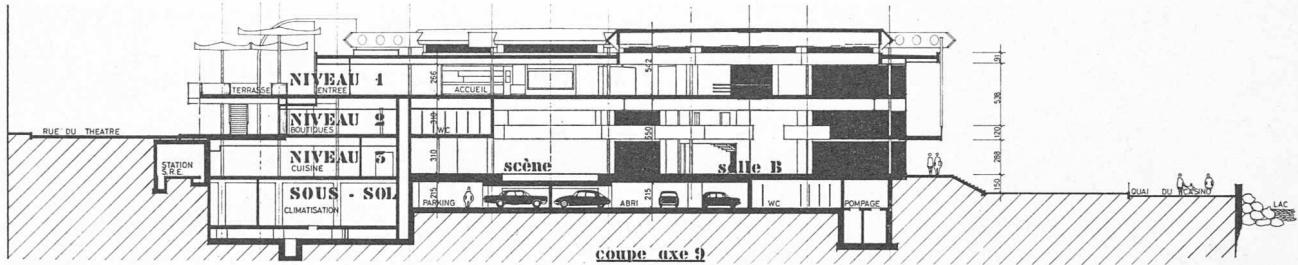


Fig. 4. — Coupe transversale.

d'organiser les entrées ainsi que les accès de service du côté en relation avec le centre de la ville (fig. 3 et 4).

La conception en plan et coupe est basée également sur la volonté d'une séparation absolue de la circulation intérieure entre l'acheminement du public et les voies de service.

Les auteurs du projet ont essayé de concevoir les façades, formes et volumes, de façon à ce qu'ils soient intégrés le mieux possible dans le décor lacustre de l'endroit et qu'ils reflètent la fonction récréative de l'établissement (fig. 5 et 6).

### Répartition en plan

#### *Etage supérieur — niveau 1 (fig. 7) :*

C'est de cet étage que le public a accès à tous les niveaux de l'établissement par des liaisons verticales, c'est-à-dire six groupes d'escaliers et deux ascenseurs. La distribution de ceux-ci permet une orientation et un accès aisés à tous les locaux.

Sont situés à l'étage supérieur : le hall d'entrée-foyer, les vestiaires, la salle de jeu de boule, le restaurant-grill, le

restaurant-snack avec office, le tout cernant une surface à emplois multiples. Celle-ci est mise à disposition de réceptions, cocktails, expositions, thé de l'après-midi, etc. Elle peut former, avec le restaurant-grill, un espace unique par le déplacement de parois, afin d'accueillir un plus grand nombre d'invités lors de grandes réceptions par exemple.

#### *Etage intermédiaire — niveau 2 (fig. 8) :*

Cet étage forme une galerie circulant autour des trois salles octogonales. Il s'y trouve des boutiques, un petit cinéma, des bureaux, l'accès principal de service et les locaux sanitaires. Un bar et une discothèque agrémentent la galerie d'où l'on a une vue plongeante sur la scène. (Et dans le décolleté de ces dames !)

#### *Etage inférieur — niveau 3 (fig. 9) :*

C'est le niveau principal destiné aux spectacles et aux banquets. Trois salles octogonales, un night-club et un bar sont disposés autour d'une scène, avec accès direct en provenance de la cuisine. Par le truchement des parois coulissantes doubles, les trois salles sont polyvalentes et

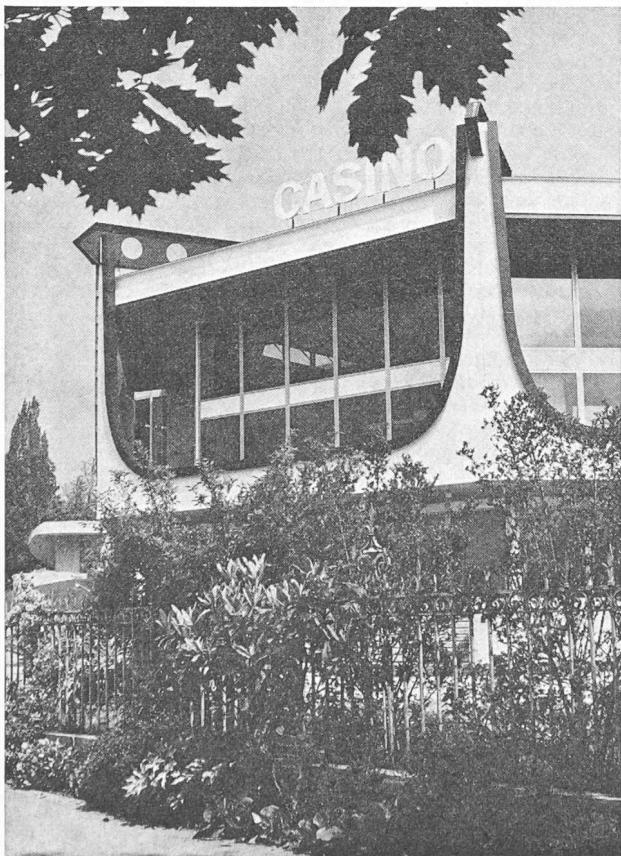
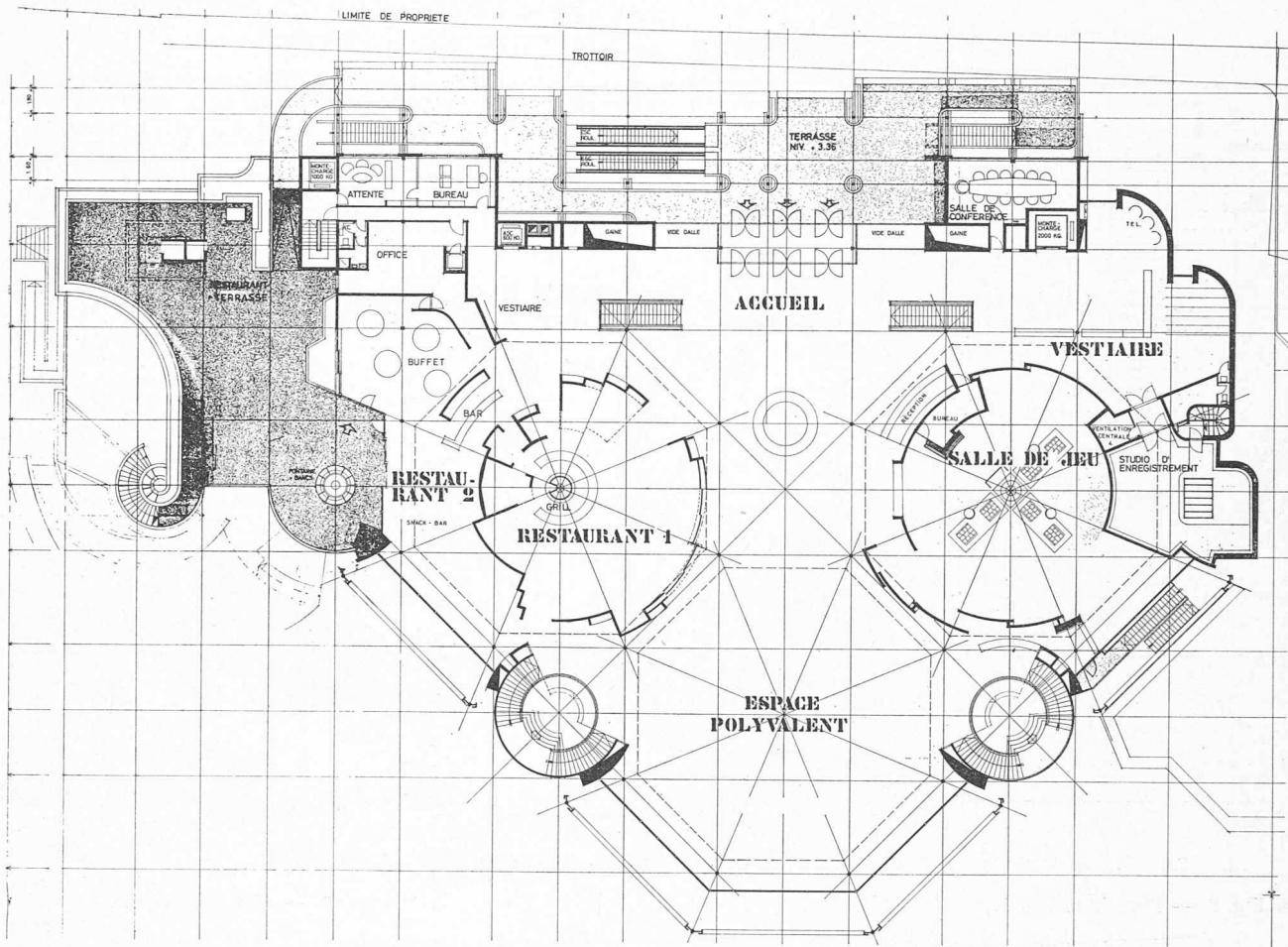


Fig. 5. — Façade lac de l'espace polyvalent.

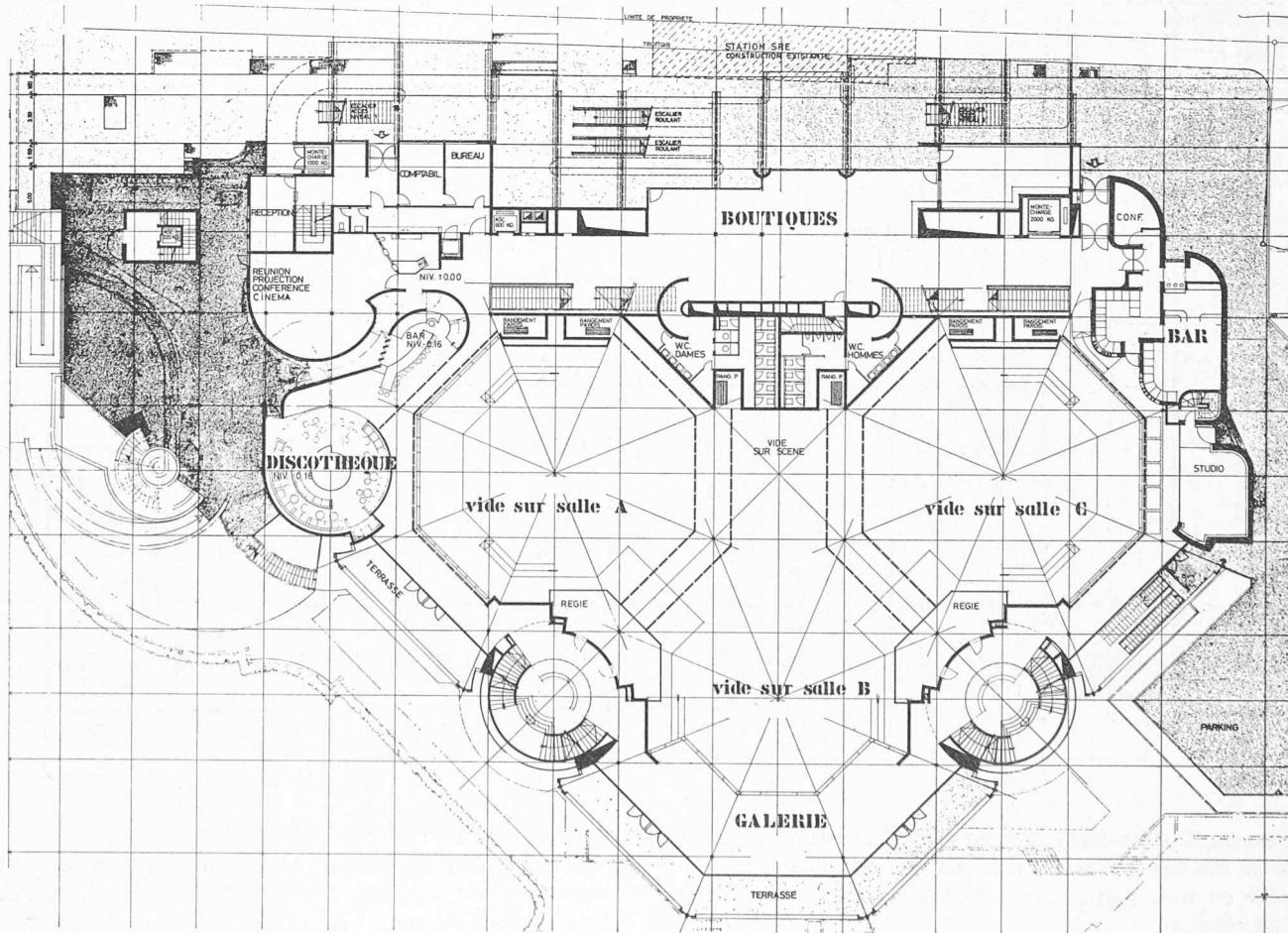


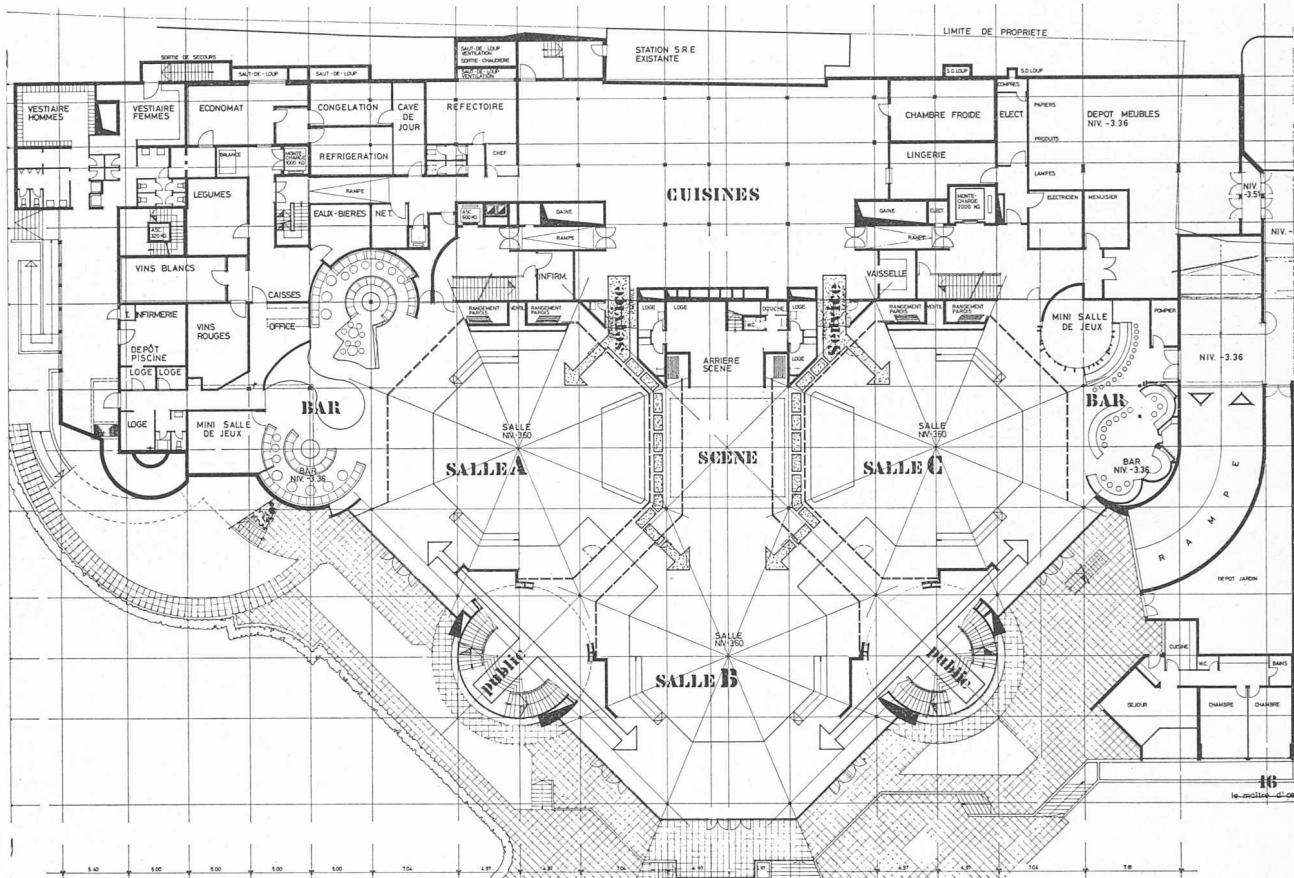
Fig. 6. — L'entrée de la rue du Théâtre : les escaliers conduisant au niveau 1.



▲ Fig. 7. — Plan du niveau 1.

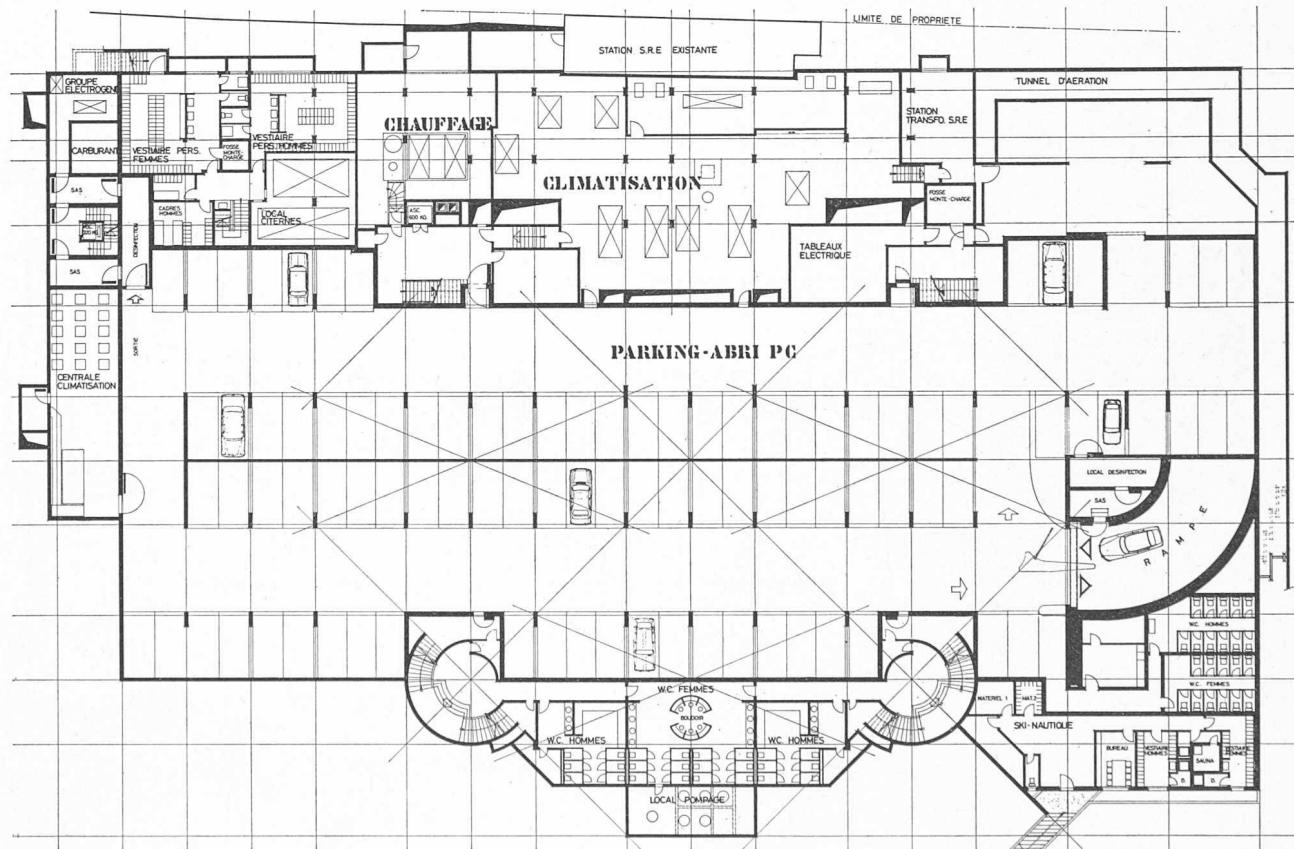
▼ Fig. 8. — Plan du niveau 2.





▲ Fig. 9. — Plan du niveau 3.

▼ Fig. 10. — Plan du sous-sol.



peuvent être transformées en un seul grand espace. L'accent a été mis sur la création non pas d'une grande salle divisible en trois parties, mais bien de trois unités pouvant être réunies.

#### *Sous-sol (fig. 10) :*

Il comprend les locaux principaux de service, soit chauffage, climatisation, central téléphonique, deuxième groupe sanitaire, etc.

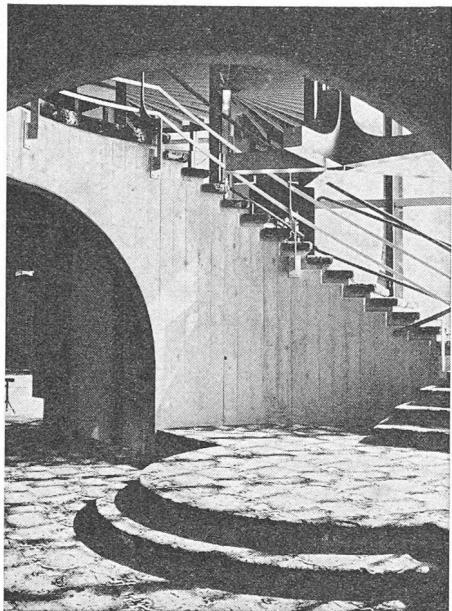


Fig. 11. — L'escalier reliant le niveau 3 au niveau 2.



Fig. 12. — L'escalier reliant le niveau 2 au niveau 1.

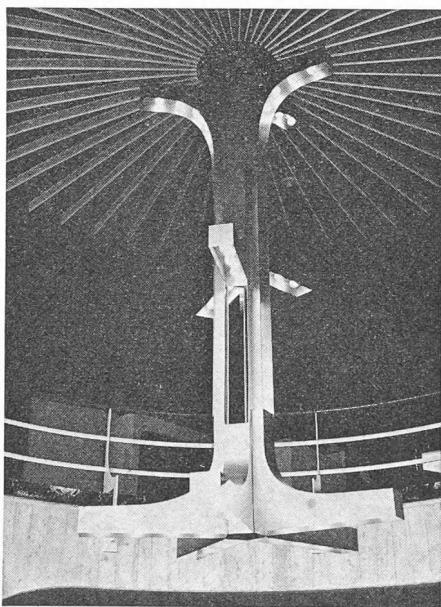


Fig. 13. — Lustre dessiné pour l'escalier de la figure 11.

L'autre partie est réservée à un parking pour 100 voitures et combinée avec un abri de protection antiaérienne. Le parking est relié directement à tous les étages, au trottoir et à la piscine par des ascenseurs et escaliers.

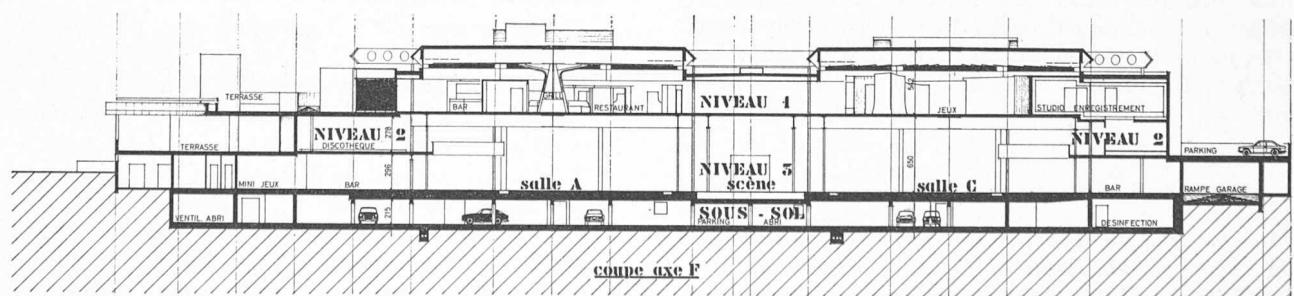


Fig. 14. — Coupe longitudinale.

seule 600 kVA. Deux transfos de 630 kVA équipent le Casino ; le coefficient d'utilisation prévu est de 0,6.

Les besoins en éclairage représentent plus de la moitié de la puissance installée.

Chaque local est équipé de plusieurs circuits réglés. Ainsi, par des jeux de lumière et par les variations de l'éclairage, l'ambiance de chaque espace peut être modifiée et adaptée aux besoins de l'exploitation. Les commandes de ces éclairages se trouvent en général auprès des points de services affectés à chaque secteur. Cependant, lors d'une utilisation générale du bâtiment pour une seule manifestation, les commandes peuvent être centralisées dans l'une ou l'autre des deux régies à disposition.

#### *Sonorisation*

Trois types de sonorisation sont installés. Une sonorisation générale permet, de la réception jour, commutable sur la réception nuit, de transmettre de la musique d'ambiance et des appels dans l'ensemble du bâtiment. Cependant, chaque local, des grandes salles à la cuisine, peut être rendu autonome, tout en permettant automatiquement la diffusion de messages, en cas d'alarme incendie par exemple.

L'autre installation, appelée sonorisation de scène, équipe chacune des grandes salles ; elle peut fonctionner pour l'une ou l'autre des salles ou pour l'ensemble. Lors de concerts enregistrés, 60 lignes micros sont à disposition.

La troisième sonorisation équipe la discothèque en quadriphonie. Par cassette, par disque, en passant par bande enregistrée, la musique la plus moderne est diffusée. Un équipement audio-visuel complète cette installation.

L'installation d'une antenne sous forme de bande noyée dans le sol des grandes salles permet l'organisation de congrès avec interprétation simultanée.

#### *Equipement de scène Radio-TV*

Pour répondre aux multiples possibilités d'utilisation des trois grandes salles, l'équipement de scène a une grande mobilité. Des rails électriques à trois conducteurs incorporés au plafond permettent la suspension des projecteurs à n'importe quel endroit des salles. Le podium, formé par des praticables, s'adapte à toutes les dimensions désirées. Des rideaux de scène mobiles s'adaptent aux modifications de la scène.

## **Les structures porteuses**

par JEAN-PHILIPPE BLANC, Montreux

### **1. Généralités**

La superstructure est composée de trois niveaux de surface et de formes différentes. Les colonnes sont en acier et les planchers sont constitués de poutrelles et sommiers métalliques travaillant en mixte avec la dalle en béton armé.

### **2. Stabilité**

La charpente est entièrement articulée ; elle prend appui par l'intermédiaire des dalles et des contreventements de toiture sur le noyau central et sur les deux gaines techniques en béton armé.

Dans les deux régies sont groupées les commandes de l'éclairage de scène, des rideaux d'obscurcissement de l'éclairage général des salles, de la sonorisation et de l'écran de cinéma.

L'une ou l'autre des régies peut également être affectée aux émissions de la SSR lors de transmissions radio. La TV dispose sur la galerie des installations nécessaires à une retransmission.

#### *Sécurité*

Le Casino bénéficie d'une protection totale par la détection (Cerbéros), l'intervention automatique (Sprinkler) et les portes incendie avec boutons-poussoirs.

Lors du déclenchement de l'un ou l'autre de ces dispositifs, l'alarme est immédiatement transmise au poste de police local, l'électricité est coupée, l'éclairage des sorties de secours et le balisage branché sur batteries autonomes s'enclenchent.

Les gâches des sorties de secours asservies à l'alarme et travaillant à tension nulle se déverrouillent ; l'ordre d'évacuation est donné automatiquement par un enregistrement sur bande transmis par haut-parleur.

Maître de l'ouvrage : Casino-Kursaal de Montreux SA

Auteurs du projet : Architectes Associés :

- G. Malera, J. Mottier FSAI, SIA, K. Roduner EPFZ/SIA, Montreux
- G. Reichenbach + P. Steiner ETS, Montreux
- P. Vincent FSAI, Montreux

Collaborateurs : M. Laubscher, L. De Martini, Montreux

Ingénieurs :

- R. Spahn EPFL, collab. Buffa, Montreux
- Jaquet, Bernoux, Cherbuin SA, Collab. Blanc, Montreux

Décorateurs :

- E. Petrossian, Paris
- A. Guhl, Montreux

Avant-projet approuvé par le maître de l'ouvrage en novembre 1972.

Projet définitif et devis estimatif approuvés par le maître de l'ouvrage en mars 1973. Volume SIA : 53 000 m<sup>3</sup>.

Enquête publique du 27 mars au 5 avril 1973.

Début des travaux : mai 1973.

Fin des travaux : mai 1975.

Adresse de l'auteur :

Konstantin Roduner  
architecte EPFZ-SIA  
Route d'Italie 26  
1800 Vevey

### **3. Toiture (fig. 1)**

La surface se divise en deux parties :

- a) toiture haute, soit la couverture dite des octogones (1200 m<sup>2</sup>) ;
- b) toiture basse, soit la couverture du périmètre (1600 m<sup>2</sup>) située de 1,95 m à 2,35 m au-dessous de la toiture haute.

La structure porteuse de la couverture des octogones est formée de quatre sommiers de 26 m de portée appuyés sur huit colonnes circulaires pleines, de diamètre 200 mm. Ces sommiers se croisent au milieu de leur portée, donnant ainsi avec les pannes l'image d'une toile d'araignée ; ils sortent de l'emprise des octogones en porte à faux sur une